

## **Les migrants sont-ils mieux traités que les SDF ?**

08/01/2019

Par [Elsa Mourgues](#)

### *Les Idées Claires*

*L'accueil des personnes migrantes se fait-il au détriment des SDF ? C'est la question au cœur des Idées Claires, notre programme hebdomadaire produit par France Culture et franceinfo destiné à lutter contre les désordres de l'information, des fake news aux idées reçues.*

Avec l'arrivée du froid, c'est aussi le retour du refrain selon lequel l'arrivée de migrants prive les SDF dits "nationaux" de place dans les centres d'hébergement d'urgence. Un refrain fredonné sur les réseaux sociaux et par certains hommes et femmes politique, insinuant que les migrants arrivés récemment en France seraient mieux traités que les sans-abris.

Une polémique que l'on voit resurgir chaque hiver ou lors de créations de centre d'accueil pour migrants, comme ce fut le cas pour le centre situé à porte de la Chapelle à Paris, créé en 2016. L'hébergement n'est pas seul en cause, il en serait de même pour les transports ou encore pour la santé supposément gratuits pour les migrants clandestins, contrairement aux sans-abris. Pour faire le point sur les droits et la situation de chacun, nous avons demandé à Édouard Gardella, chercheur au CNRS et membre du Conseil de l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) de répondre à nos questions.

### **Les migrants sont-ils mieux traités que les SDF ?**

"Non, les migrants ne sont pas mieux traités que les SDF. Les services proposés aux migrants ne sont pas de meilleure qualité, loin de là, que ceux qui sont proposés aux SDF. Ces deux populations ne sont pas si étanches, 40% des personnes dites SDF sont en fait des migrants."

### **"SDF", "migrants", de quoi parle-t-on exactement ?**

"Quand on dit "migrant", on mélange au moins deux choses. D'abord les personnes immigrées, nées étrangères à l'étranger et qui résident en France soit pour obtenir un visa, soit pour obtenir un titre de séjour. La seconde sous-population, ce sont les demandeurs d'asile. Ce sont souvent ces personnes-là que l'on compare de manière trop rapide avec les personnes dites "SDF". Quand on parle de "SDF" on utilise une catégorie qui n'existe pas non plus dans le droit. Il y a une définition qui fait globalement consensus, c'est celle proposée par l'Insee : c'est toute personne qui a dormi soit dans un lieu non prévu pour l'habitation, c'est-à-dire un espace public, un parking, une gare, soit un hébergement social."

### **Plus de "migrants", donc moins de place pour les SDF nationaux ?**

"Comment expliquer que les hébergements d'urgence soient remplis, puisque très souvent les médias nous informent, les enquêtes aussi, que les personnes sans domicile, n'ont pas accès à ces hébergements d'urgence ? En fait, il faut avoir un regard historique. Les hébergements d'urgence sont remplis depuis bientôt 40 ans. Donc on voit bien que ce qu'on appelle la crise migratoire, ce n'est pas ça qui explique le manque de place en hébergement d'urgence, ce sont les déficits structurels d'une politique de lutte contre l'exclusion du logement."

Extrait du journal de Jean-Pierre Pernaut, TF1, 10 novembre 2016:

*["Plus de place pour les sans-abris, mais en même temps les centres pour migrants continuent à ouvrir partout en France. Ouverture aujourd'hui d'un centre humanitaire, on en voit quelques images, pour héberger 400 hommes Porte de la Chapelle à Paris"](#)*

"Quand Jean-Pierre Pernaut fait le lien entre un reportage sur les sans-abris qui n'ont pas accès aux hébergements d'urgence et lance un reportage sur un centre ouvert pour demandeurs d'asile dans un quartier du nord de Paris, il y a un lien qui est fait qui est absolument non pertinent. Les politiques destinées aux demandeurs d'asile sont en fait liées aux engagements de l'État français par rapport à la communauté internationale. Quand le centre pour demandeurs d'asile ouvre dans

le nord de Paris, c'est une politique d'asile et il n'y a pas de lien avec une politique de lutte contre l'exclusion."

### **Ces catégories ont-elles droit aux mêmes dispositifs d'accueil ?**

"Certains dispositifs sont dédiés aux demandeurs d'asile, ce qu'on appelle les CADA, centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou encore CAO, Centres d'Accueil et d'Orientation. Ces conditions matérielles d'accueil sont équivalentes à d'autres services proposés aux personnes dites "sans domicile" mais dans la plupart des cas, ces conditions d'accueil sont très précaires."

### **Les "migrants" ont-ils un meilleur accès aux soins ?**

La question de l'accès aux soins fait débat assez régulièrement et ce qui est au cœur de ce débat, c'est le dispositif de l'AME, aide médicale d'État. Cette aide, destinée aux personnes en situation irrégulière, était accessible très rapidement il y a quelques années mais a vu ses conditions d'accès durcies puisque maintenant il faut justifier de trois mois de présence sur le territoire pour y avoir accès. Quand on est en situation irrégulière, c'est très difficile de pouvoir justifier sa présence sur le territoire français. Les personnes sans domicile ont accès à des aides médicales, notamment via le réseau associatif ou la CMU, la couverture maladie universelle. Il y a eu une évolution depuis 15 ans en termes de dispositifs spécialisés pour les personnes exclues du logement. Il y a des dispositifs qui ont été créés, notamment les lits d'accueil médicalisés, les LAM ou encore les LHSS, les lits halte soins santé qui permettent à des personnes éloignées de l'aide sociale d'avoir accès à des soins."

### **"Les Idées claires", un programme hebdomadaire vidéo et audio.**

Parce que la vérité est plus lente que le mensonge, parce que la désinformation est plus séduisante que les faits vérifiés, Les Idées Claires démêle le vrai du faux. Chaque semaine, dans une vidéo et en podcast, un.e expert.e et Nicolas Martin (producteur de [La Méthode scientifique](#) sur France Culture) remettent de l'ordre autour d'une idée reçue. Retrouvez l'intégralité des épisodes [dans le dossier "Les Idées Claires"](#).

### **Écoutez et abonnez-vous au podcast**

Les Idées claires, c'est aussi une version à écouter d'une dizaine de minutes. À découvrir ici-même ou en vous abonnant pour ne pas rater un épisode.